

De : [André Figueras](#)
A : contact@cdpca.fr
Objet : RE: Confirmation de l'absence de communication de documents liés à la mission de conseil sur le changement de gestion des ports
Date : jeudi 24 avril 2025 09:01:18
Pièces jointes : [QUESTION ORALE AF.pdf](#)

Chère Madame,

Pour faire suite à votre mail, et pour votre parfaite information, j'ai demandé, via ma question orale lors du conseil municipal du 09 avril 2025, à ce que les documents prévus dans le cadre du cahier des clauses techniques particulières (CCTP) établi par la ville en vue de missionner un cabinet conseil spécialisé ayant pour but de fournir un certain nombre de « livrables » dans le cadre de la remunicipalisation des ports, du centre nautique et des berges de l'Hérault, nous soient fournis par ses soins au plus tôt.

A fortiori lors du conseil du 12 mars 2025 ces documents ne nous avait pas été transmis par les services de la ville.

A toute fin utile, je vous joins le texte de ma question que j'ai envoyé à Mr le Maire 72 heures avant le conseil du 09 avril, et que j'ai donc posé en début de séance.

Enfin, je tiens à vous préciser que devant la réponse pour le moins surprenante que Mr le Maire m'a faite en conseil, je lui ai adressé un mail en date du 14 avril 2025 lui demandant à nouveau de nous communiquer ces documents. Je vous met ci-après un extrait de ce mail, ne pouvant vous le communiquer dans son intégralité car il contient d'autres questionnements sur d'autres sujets qui ne sont pas liés à celui dont nous parlons.

Extrait du Mail du 14 avril 2025 :

« Monsieur le Maire,

Pour faire suite au dernier conseil municipal du 09 avril dernier et à votre réponse à ma question orale, je réitère par la présente ma demande et vous prie de bien vouloir me communiquer, en ma qualité de conseiller municipal, le rapport avec ces conclusions du cabinet conseil que vous avez missionné dans le cadre de la remunicipalisation des ports, du centre nautique et des berges de l'Hérault.

Il n'est pas possible que celui-ci soit communiqué à l'ensemble des élus de l'opposition en fin de procédure, au moment où vous acterez celle-ci comme vous me l'avez signifié au cours de ce conseil..

Nous devons être informés dans les plus brefs délais, en toute transparence, afin de savoir ce qu'il en est exactement. Ce droit à l'information me paraît tout à fait légitime, surtout dans un dossier aussi important pour l'avenir de notre commune.

.....

Je vous remercie d'avance de l'attention que vous porterez à ce mail.

Comptant sur votre diligence et restant à votre disposition, je vous prie de recevoir, Monsieur le Maire, mes cordiales salutations »

A ce jour, je n'ai obtenu aucune réponse ni aucun document.

J'espère avoir répondu à votre question et vous prie de croire, Madame la Présidente, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

ANDRE FIGUERAS

Conseiller municipal – Ville d'Agde

Mail : andre.figueras@cabinetcfec.fr

AVERTISSEMENT : Ce message et les documents joints sont confidentiels. Toute modification, édition, utilisation ou diffusion, même partielle, doit être autorisée préalablement par l'émetteur. Si vous n'êtes pas destinataire de ce message, merci de l'effacer et d'en avertir immédiatement l'expéditeur par fax ou e-mail. La bonne transmission de ce message ne peut pas être garantie, une erreur pouvant se glisser ou l'information pouvant être interceptée, corrompue, perdue, détruite, retardée ou incomplète ou même contenir des virus.



afin de contribuer au respect de l'environnement, merci de n'imprimer ce message qu'en cas de nécessité

De : contact@cdpca.fr [mailto:contact@cdpca.fr]

Envoyé : 23 avril 2025 10:12

À : figueras; auge-caumon; dumont; catanzano; nadal; varesano

Objet : Confirmation de l'absence de communication de documents liés à la mission de conseil sur le changement de gestion des ports

Mesdames, Messieurs les Conseillers municipaux d'opposition,

Il ressort du procès-verbal du Conseil municipal du 12 mars 2025 que vous avez voté contre les délibérations suivantes :

- Délibération n°9 : Budget primitif 2025 – Budget annexe des ports d'Agde
- Délibération n°10 : Création de la régie autonome pour le port du Cap d'Agde, le port d'Ambonne et les berges de l'Hérault
- Délibération n°11 : Avance de trésorerie du budget principal au budget annexe des ports d'Agde
- Délibération n°12 : Résiliation des contrats actuels (CSP et COT) pour la gestion des ports et des berges de l'Hérault

Ces décisions s'inscrivent dans le cadre du changement de mode de gestion du domaine portuaire, pour lequel la municipalité fait référence à une mission de conseil ayant guidé ses choix.

A ce titre, je vous serais reconnaissant de bien vouloir me confirmer, par retour de courriel, si vous avez eu accès ou non, avant la séance du 12 mars, aux documents issus de cette mission de conseil (rapport, synthèse, recommandations, étude juridique ou financière, etc.).

Votre réponse me permettra d'établir, le cas échéant, l'existence d'un dysfonctionnement majeur dans la procédure de décision, venant s'ajouter à l'absence de consultation préalable du Conseil portuaire, pourtant requise.

Dans l'attente de votre retour, que j'espère rapide, je vous remercie par avance de votre coopération.

Bien cordialement,

Evelyne Portier

Présidente du CDPKA

<https://cdpca.fr>